

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

**VENDREDI 27 AOUT 2021**

Convocation :  
23/08/2021

Date d'affichage :  
31/08/2021

**Présents** : Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Ludovic JOURDAIN, Ignacio SERE

**Absent excusé** : Jacky AMBROZY, Lydia BOULANGER, Philippe CHARLET, Raphaëlle HANOT, Joefrey LOUCHE,

**Secrétaire de séance** : Chantal CARETTE

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du samedi 12 juin 2021**

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

**2. Actualisation du tarif de la cantine**

Le maire informe les membres du Conseil que dans un courrier daté du 21 juin 2021 la société API Restauration, prestataire de restauration collective pour la cantine, actualise ses tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le tarif des repas Maternel/Primaire passe de 2,900 € à 2,929 €. L'évolution tarifaire est déterminée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de la branche d'activité qui s'établit à 1,01%.

Afin de répercuter au plus près cette évolution, il est proposé d'augmenter le tarif demandé aux familles de 3,00 € à 3,10 € à compter du 02 septembre 2021.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

**3 Adhésion au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif ».**

Lors de sa réunion du 28 juin dernier, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif ». Cette adhésion permettra à la 3CA de financer le fonctionnement d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré du territoire intercommunal.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

**4 Retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord)  
Compétence C1 « Eau Potable »**

Par courrier du 20 août 2021, le SIDEN-SIAN communique les délibérations adoptées par son Comité lors de la réunion tenue le 17 juin 2021 pour le retrait de membres adhérents, en plein accord avec ces derniers, pour tout ou partie de leurs compétences. La consultation des conseils des collectivités adhérentes est obligatoire et celles-ci disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les retraits. Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le retrait de la commune suivante.

- La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a sollicité le retrait de la Commune de Maing pour la compétence « Eau Potable » sachant qu'elle a, par ailleurs, confirmé son adhésion pour toutes les autres Communes de son territoire déjà adhérentes au SIDEN-SIAN.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :**

- **4 voix pour**
- **1 abstention (Jacques DERAIME )**
- **1 voix contre (Ludovic JOURDAIN)**

**5 Retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais)  
Compétence C3 « Assainissement Non Collectif »**

Par courrier du 20 août 2021, le SIDEN-SIAN communique les délibérations adoptées par son Comité lors de la réunion tenue le 17 juin 2021 pour le retrait de membres adhérents, en plein accord avec ces derniers, pour tout ou partie de leurs compétences. La consultation des conseils des collectivités adhérentes est obligatoire et celles-ci disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les retraits. Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le retrait de la commune suivante.

- La Communauté de Communes du Ternois a sollicité le retrait de la Commune d'AUXI-LE-CHATEAU pour la seule compétence « Assainissement Non Collectif » afin d'uniformiser le fonctionnement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur son territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :**

- **5 voix pour**
- **1 abstention (Ludovic JOURDAIN)**

**6 Retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN  
Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**

Par courrier du 20 août 2021, le SIDEN-SIAN communique les délibérations adoptées par son Comité lors de la réunion tenue le 17 juin 2021 pour le retrait de membres adhérents,

en plein accord avec ces derniers, pour tout ou partie de leurs compétences. La consultation des conseils des collectivités adhérentes est obligatoire et celles-ci disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les retraits. Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le retrait de la commune suivante.

- Le SIDEN-SIAN a sollicité le retrait de la Commune de GUIVRY pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI). En effet, la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère a fait valoir son droit de retrait du SIDEN-SIAN au 31 décembre 2020 pour la compétence « Eau Potable » en application d'une disposition de la loi NOTRE. Le SIDEN-SIAN ne peut donc plus garantir le bon fonctionnement du service « DECI » sur cette commune du fait du lien technique entre la compétence « DECI » et la compétence « Eau Potable ».

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

#### **7 Retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN** **Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**

Par courrier du 20 août 2021, le SIDEN-SIAN communique les délibérations adoptées par son Comité lors de la réunion tenue le 17 juin 2021 pour le retrait de membres adhérents, en plein accord avec ces derniers, pour tout ou partie de leurs compétences. La consultation des conseils des collectivités adhérentes est obligatoire et celles-ci disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les retraits. Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le retrait de la commune suivante.

- Le SIDEN-SIAN a sollicité le retrait de la Commune de LIEZ pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI). En effet, la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère a fait valoir son droit de retrait du SIDEN-SIAN au 31 décembre 2020 pour la compétence « Eau Potable » en application d'une disposition de la loi NOTRE. Le SIDEN-SIAN ne peut donc plus garantir le bon fonctionnement du service « DECI » sur cette commune du fait du lien technique entre la compétence « DECI » et la compétence « Eau Potable ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :**

- **5 voix pour**
- **1 abstention (Ludovic JOURDAIN)**

#### **8 Questions diverses**

- Arrivée au sein de la mairie au 15 août de Madame Mélanie MERESSE comme agent polyvalent, pour une durée d'un an.
- Un panneau STOP sera installé prochainement au niveau de la chapelle, route de Sars.

Le Maire  
Philippe HANOT

Jacky AMBROZY

Michel  
BLAUWBLOMME

Lydia BOULANGER

Chantal CARETTE

Philippe CHARLET

Raphaëlle HANOT